



**RC-POS** (22\_POS\_69)

# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Sergei Aschwanden et consorts - « Infrastructures sportives cantonales : pour que l'Etat de Vaud participe aux efforts des communes en faveur du sport associatif et populaire »

#### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 12 mai 2023, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Dite commission était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Alice Genoud, Monique Hofstetter et Céline Misiego ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Jean-Daniel Carrard, Jean-Rémy Chevalley, Yannick Maury, Jean-Louis Radice et Fabrice Tanner. Monsieur le Député Alexandre Démétriadès a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP); Monsieur Michel Staffoni, Chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP); Monsieur Olivier Swysen, Architecte et Responsable des équipements sportifs au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

## 2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant indique en préambule que le sport est un sujet transversal au sein de l'Etat de Vaud : le département du sport se trouve chez Madame Luisier Brodard, les infrastructures sportives et les bâtiments sont à la charge de Madame Moret et le sport à l'école auprès de Monsieur Borloz. Dès lors, il y aurait déjà peut-être un potentiel de coordination et d'optimisation afin de pouvoir au moins centraliser, si possible, tout ce qui touche et est en lien avec le sport chez une Conseillère ou un Conseiller d'Etat.

Pour en venir au cœur de ce postulat, il convient de constater que la plupart des infrastructures sportives sont effectivement à la charge des communes, même s'il reste tout de même certaines infrastructures sportives qui sont aux frais du Canton. Un crédit cadre d'environ 22,5 millions environ a été validé il y a quelques années, alors qu'il avait été promis que celui-ci allait être tout de suite suivi d'un deuxième crédit cadre pour pouvoir soutenir la construction d'infrastructures d'importance régionale ou nationale. À ce jour, il n'y a absolument rien sur la table, et ceci est encore regrettable.

De plus, il n'est pas tenu compte des normes des salles qui sont fortement recommandées par l'Office fédéral du sport (OFSPO), tel qu'à Echallens où il manque un mètre en largeur et trois mètres en longueur en vue de pouvoir accueillir les manifestations d'envergure cantonale ou nationale. Fort de ce constat, le postulant pense donc qu'il est extrêmement important de tirer la sonnette d'alarme.

Quand des salles suffisamment grandes sont construites, les communes mettent volontairement la main à la poche pour pouvoir justement financer un complément à ces infrastructures sportives et ce, afin que les sociétés locales puissent organiser des manifestations officielles et reconnues. C'est tout le contraire au niveau du canton de Vaud, raison pour laquelle des questions peuvent se poser étant donné que l'Etat se contente de faire le minimum

Certes, les communes sont responsables d'amener le complément mais il manque, selon les informations qui ont été données au postulant par l'administration vaudoise, une trentaine de salles de sport pour pouvoir répondre à la norme légale, cantonale et fédérale de l'application des trois heures d'activité de gymnastique par semaine.

Par conséquent, le postulant se permet de soulever 3 points dans son objet parlementaire :

- connaître les horaires de mise à disposition décidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de savoir s'il y a des établissements qui ne les respectent pas, lesquels et pourquoi;
- savoir si les infrastructures extérieures font aussi l'objet de demandes de mise à disposition et si cellesci obtiennent une réponse favorable ;
- savoir s'il y a certains établissements cantonaux où les jours et semaines de fermeture sont étendus par rapport à l'art. 51 RLEPS (par exemple mais pas uniquement pour utilisation des salles de sport pour des examens) et si oui durant combien de semaines.

#### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) rappelle en préambule que le postulant demande une étude assez complète dans son intervention parlementaire, et qu'il ne sera évidemment pas possible d'y répondre entièrement aujourd'hui. Si la commission le souhaite, l'administration est tout à fait ouverte à effectuer les études demandées, notamment pour connaître les comparaisons de coûts. Aussi, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) est un service transversal qui est au service des autres départements, c'est-à-dire qu'il construit pour l'ensemble des architectes de l'Etat, ici en l'occurrence pour le département de la formation. L'objectif du Conseil d'Etat est ainsi de ne justement pas travailler en silo.

Le Chef de la DGIP indique que, du point de vue de sa Direction, tout ce qui concerne les salles de gymnastique et qui sont liées aux gymnases ainsi qu'aux écoles professionnelles sont pilotées directement par les secrétariats de direction des écoles en fonction des besoins pédagogiques. Aussi, l'ensemble de ces salles sont mises à disposition du monde associatif sportif et, à leur connaissance, il n'y aucun élément qui indiquerait qu'un établissement ne le fait pas.

Avant une décision du Conseil d'Etat de 2017, la DGIP facturait les tarifs à hauteur d'environ CHF 50.- par heure qui concernaient le coût brut d'exploitation, mais qui ne comprenaient pas l'amortissement, les intérêts et les frais directs de l'exploitation.

Désormais, toutes les salles de gymnastique sont louées à CHF 15.- de l'heure, et CHF 10.- à partir de la 4<sup>ème</sup> heure. Si quelqu'un souhaite louer une salle un samedi matin, le tarif se monte à CHF 10.- de l'heure.

Par conséquent, l'Etat subventionne environ entre 66 et 70% de l'heure de gymnastique pour le monde associatif sur son tarif, alors que la facturation d'une heure devrait environ être facturée à CHF 60.- de l'heure étant donné qu'il convient de remettre en état les dégâts et d'effectuer le nettoyage pour une remise en état de certains locaux qui doivent être prêts pour le monde pédagogique le lendemain. Aujourd'hui, le coût d'exploitation annuel d'une salle de gymnastique s'élève à environ CHF 450'000.- pour une salle simple, et jusqu'à CHF 800'000.- pour une salle triple.

Le Responsable des équipements sportifs au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) note que son Service n'est que « spectateur » en ce qui concerne les tarifs mis en vigueur ainsi que sur la mise à disposition des salles. Aussi, il indique avoir été souvent confronté à des communes ou à des associations intercommunales qui reprochaient le fait, selon elles, de devoir justement répondre aux besoins du sport associatif en termes de locaux, alors que ce n'était pas forcément le cas du Canton.

Grâce au Fonds d'utilité publique (FUP), il a été ainsi possible de compenser en bonne partie cette différence et ces besoins qui sont plus importants pour le sport associatif. En outre, le SEPS participe à hauteur de 60% aux surcoûts, jusqu'à un montant plafond de CHF 1.5 millions, et la Fondation « Fonds du sport vaudois » participe également à ces surcoûts.

#### 4. DISCUSSION GENERALE

En tant que membre de la Commission de gestion (COGES), une députée mentionne avoir rencontré les responsables de clubs amateurs qui lui ont fait part du manque d'infrastructures et du fait qu'ils devaient refuser des inscriptions à cause du manque de place. Cela a ainsi donné lieu à une observation dans le rapport de gestion qui demande au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour pallier le manque d'infrastructures à disposition des clubs sportifs amateurs. Elle soutiendra donc le renvoi de ce postulat.

Une autre commissaire remarque s'être retrouvée au sein de plusieurs clubs sportifs déclarant la même chose, à savoir qu'ils ne peuvent plus accueillir des gens pour pouvoir faire leurs cours puis, souvent, ne peuvent pas ouvrir de nouveaux cours. Le sport amateur et le sport scolaire étant deux moyens extrêmement efficaces pour promouvoir la santé – d'autant que cela peut toucher des familles qui ont moins l'habitude de pratiquer du sport – elle considère que ce point est extrêmement problématique, et sera donc favorable à la prise en considération de ce postulat.

Remerciant le postulant pour le dépôt du présent objet parlementaire, une députée se demande toutefois d'où est tiré le chiffre de 30 salles de sport manquantes, ce à quoi le postulant lui répond que ce chiffre avait été fourni par le directeur général de la DGEP, Monsieur Lionel Eperon, et évoqué par Madame l'ancienne Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Aussi, il souhaite rappeler que 74% des apprenti-e-s dans les écoles professionnelles ne peuvent pas effectuer de pratiques sportives par manque de salles de sport.

Le Responsable des équipements sportifs au SEPS ajoute que de nombreux gymnases et écoles professionnelles partent parfois, peut-être par manque d'anticipation et/ou de places à disposition, avec un petit peu de retard. C'est notamment le cas du gymnase de Bussigny puisqu'il y avait initialement besoin d'une salle double il y a 3 ou 4 ans. Aujourd'hui, avec le développement démographique et les besoins, une salle triple sera nécessaire, à trois modules de salles, étant donné que l'on passe de 30 salles de classe à 44. D'autres gymnases, tels que celui de Provence, ne disposent d'ailleurs même pas de salle de gymnastique.

La Cheffe du DEIEP note que son département construit ce que le Conseil d'Etat lui demande de construire. Lorsque l'on parle des gymnases en particulier, elle a déjà pu évoquer à plusieurs reprises les difficultés qu'il y a à répondre aux besoins, ne fusse que juste parfois pour les classes. A cet égard, l'achat récent des locaux du gymnase d'Etoy, qui est déjà doté de salles de gymnastique et même d'une piscine en conséquence, a pu soulager l'Etat. Néanmoins, il y a davantage de difficultés à avancer dans les dossiers d'Aigle et en particulier d'Echallens. Ainsi, l'Etat cravache pour pouvoir réussir à construire ces différents gymnases et cherche également à construire encore d'autres gymnases. A chaque reprise, la réflexion liée à la salle de sport est comprise dans les projets, mais il est parfois difficile de dénicher des terrains qui soient exploitables pour construire un gymnase et sa salle de sport.

Déclarant ses intérêts en tant qu'ancien Syndic et municipal en charge du sport d'une ville d'importance, un député confirme qu'il n'y a en effet globalement pas d'infrastructures en suffisance et que les autorités n'essaient pas de freiner les clubs de sports qui sont demandeurs ; à ce titre, il se dit satisfait que les tarifs de location aient été revus. De plus, lorsque des clubs demandent de construire des infrastructures plus grandes que le besoin scolaire – tel que l'édification de gradins pour pouvoir accueillir des compétitions – le Canton n'attribue plus de subsides car ce ne sont pas des investissements nécessaires, ce qui n'encourage donc pas les communes à faire ce genre de financements. Enfin, il souhaite souligner le fait que les heures de sport mises à disposition des apprenti-e-s sont en insuffisance, tout comme il considère que le sport a des valeurs d'intégration et également de santé publique. Il va donc largement soutenir le renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat.

Un commissaire remercie également le postulant d'avoir déposé son objet parlementaire et mentionne que certains établissements tentent de pallier le nombre d'heures par semaine en décidant d'organiser des journées ou semaines sportives, ce qui se fait donc au détriment d'heures de cours dans d'autres disciplines. Par conséquent, améliorer la situation en termes de dotation de salles de sport réglerait également ces problèmes d'horaires chamboulés et ce, dans l'intérêt des élèves avant tout et de leur famille.

Rappelant que la population ainsi qu'une partie du voisinage du gymnase d'Echallens avaient lancé un référendum, une députée indique que de nombreuses personnes ont alors déploré le fait qu'il n'y ait pas une grande salle de sport, étant donné qu'il n'y a aucune salle triple dans le Gros-de-Vaud. Elle regrette ainsi qu'il

n'y ait parfois pas de réflexions de la part du Canton avant de démarrer certains projets, peut-être en consultant *a minima* les communes environnantes pour savoir ce qui existe dans la région.

Indiquant à titre liminaire soutenir sur le fond le présent postulat, un député estime qu'une autre dimension mériterait d'être analysée, à savoir s'interroger également sur les infrastructures qui sont susceptibles d'accueillir une manifestation de grande envergure en termes de spectateurs et spectatrices – qu'elle soit d'importance cantonale fédérale ou internationale – puisque Lausanne est tout de même la capitale olympique mondiale.

Un commissaire déclare ses intérêts en qualité de municipal et souhaite apporter aux membres la commission son expérience en la matière puisqu'une salle triple a été construite dans sa commune en 2016. Edifier une telle salle n'est pas une mince affaire puisqu'il est nécessaire d'avoir beaucoup de terrain et les coûts sont assez énormes. Au départ, il avait même été envisagé de construire une salle VD6 triple, à savoir une salle qui propose encore 3 mètres supplémentaires autour d'elle afin de pouvoir accueillir la presse lors de manifestations, ce qui aurait dès lors décuplé les coûts. Malgré cela, la commune se félicite chaque jour d'avoir construit cette salle VD6 puisque la demande y afférente est absolument incroyable, et il n'est pas possible d'y répondre totalement. Enfin, il se dit à titre personnel contre la gratuité des salles et plaide pour une location – même minime – car il convient que les personnes qui les utilisent se rendent compte qu'il y a des coûts (nettoyage, entretien, sécurité, etc.).

Le postulant estime que la construction des 30 salles de sport prendra des décennies, déjà par le fait qu'il est nécessaire de trouver du terrain puisqu'elles prennent évidemment beaucoup de place. De plus, il espère vivement que le SEPS sera dorénavant impliqué dans les discussions en amont afin de pouvoir justement mettre en garde les collaborateurs et collaboratrices au sein du DEIEP s'agissant des besoins spécifiques pour les activités, bien entendu scolaires, mais aussi pour celles liées aux associations locales. En guise de conclusion, le postulant souhaite mettre en avant le fait que le sport n'est pas une charge mais un investissement pour le bien futur de notre société.

La Cheffe du DEIEP indique que le principe du Canton est de définir tout d'abord les besoins pour les gymnases, comme cela a par exemple été effectué à Aigle et Echallens, puis d'instaurer ensuite un dialogue et des négations avec les communes concernées s'agissant de leurs besoins.

Le Responsable des équipements sportifs au SEPS constate un changement depuis une année puisque le SEPS a la chance de pouvoir être sollicité en amont des dossiers avec la DGEP et DGIP et ce, même si les discussions sont parfois âpres.

Un commissaire considère qu'un plan directeur cantonal permettrait d'avoir une vision d'ensemble et de peutêtre de mieux répondre globalement dans le Canton aux problématiques discutées dans le cadre de la présente commission.

En qualité de Syndic, un député note que sa commune a participé au financement d'une salle de gymnastique dans un village voisin et ce, par l'intermédiaire d'une association intercommunale. Aussi, il souligne le fait qu'il est nécessaire d'intégrer le plus de personnes possibles autour de la table afin que les sociétés régionales puissent utiliser leur salle en vue que celle-ci corresponde à un maximum d'activités, ce qui représente ainsi la clé de la réussite d'un projet.

### 5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présent-e-s, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Nyon, le 29 décembre 2023.

Le rapporteur : (Signé) Alexandre Démétriadès